

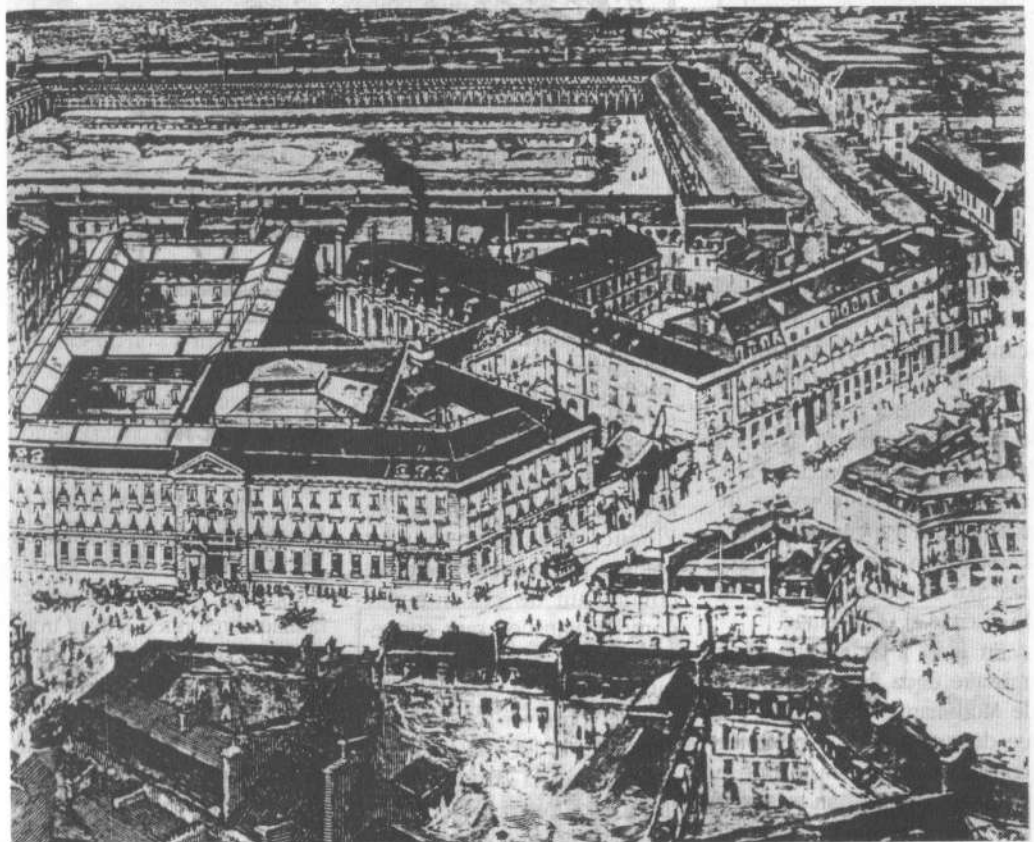
Le drapeau tricolore n'a cessé de flotter sur sa porte

LA BANQUE DE FRANCE PENDANT LA COMMUNE

La Commune de Paris, mouvement insurrectionnel dirigé contre le gouvernement de Thiers, issu des élections conservatrices de février 1871, avait des causes multiples : les souffrances du siège, la colère causée par la capitulation et l'entrée des Prussiens dans la capitale le 1er mars, la crainte que l'Assemblée réunie à Versailles et composée en majorité de ruraux, rétablisse la monarchie.

La garde nationale avait conservé ses armes et s'était fédérée pour former un Comité central qui constituera les cadres du mouvement populaire. Le 18 mars, Thiers envoya des troupes pour enlever les canons entreposés à Montmartre et à Belleville. Les gardes s'y opposèrent, les soldats fraternisèrent avec le peuple et les généraux Lecomette et Clément furent fusillés. Thiers quitta Paris, abandonnant la capitale à l'émeute, emmenant avec lui gouvernement et armée.

"Désarmé, sachant mal que faire d'un pouvoir qu'il a comme involontairement recueilli, le Comité central choisit d'organiser des élections municipales... avec 58% d'absentions, la Commune qui s'installe le 28 mars n'a recueilli que 170 000 voix. Des soixante-dix-neuf élus, trente sept ouvriers et artisans ainsi que quatorze employés sont des "rouges", les autres sont des bourgeois; cela montre la liberté du scrutin. Quant aux absentions, la moitié seraient dues au départ de 100 000 Parisiens



La Banque de France en 1871.

entre le 18 et le 25 mars qui n'auraient pas été rayés des listes électorales. Plus grave est l'absentéisme des élections rectificatives (démissions des candidatures multiples) qui fut cette fois massif le 16 avril."

Le Conseil de la Commune, fixé à quatre-vingt-dix membres, fonctionna, à la suite de démissions, à quatre-vingt un élus qui méritent ce titre et se partagèrent les commissions.

A la commission des Finances, le doyen Beslay "banquier non orthodoxe et malheureux en affaires" auquel se joignit le 29 mars le comptable Jourde

"qui en devint le personnage principal, remarquable par sa compétence et l'honnêteté de sa gestion".

"Le comportement des Communards vis à vis d'une institution comme la Banque de France -essentielle au fonctionnement de la société bourgeoise qu'ils entendaient renverser-constitue certainement la faute la plus grave qu'ils aient commise. En s'interdisant de prendre le contrôle du circuit des biens, la Commune s'enfermait à l'intérieur d'une contradiction sans issue, au terme de laquelle elle ne pouvait que

se nier elle-même. A vrai dire, il ne s'agissait même pas, dans un premier temps, de détruire l'institution, mais de mettre pratiquement son fonctionnement au service du peuple. Le contrôle de la Banque de France aurait constitué entre les mains des Communards un otage qui eût fait hésiter Versailles à se lancer à la conquête de Paris et à massacrer son peuple."

"Toutes les insurrections sérieuses ont débuté par saisir le nerf de l'ennemi, la caisse. La Commune est la seule qui ait refusé. Elle abolit le budget

des Cultes qui était à Versailles et resta en extase devant la caisse de la haute bourgeoisie qu'elle avait sous la main. Scène d'un haut comique, si l'on pouvait rire d'une négligence qui fit couler tant de sang" (Lissagaray).

Charles Beslay

Charles Beslay naquit à Dinan en 1795, d'un père politicien et notaire, élu sous trois régimes : district révolutionnaire, Empire et Restauration, et d'une mère créole des Antilles. Jeune ingénieur, il participa au creusement du canal de Nantes à Brest dans sa partie la plus haute où l'on employait des bagnards. A la révolution de 1830, la surveillance s'étant relâchée, ils marchèrent sur Pontivy; Beslay réussit à les convaincre de revenir à leur cantonnement. Cet exploit le conforta dans son élection au Conseil général puis à la députation du Morbihan. N'ayant pas été réélu, il fonda à Paris, sans succès, une usine de machines à vapeur où il tenta l'association capital-travail prônée par Proudhon dont il était le disciple et l'ami intime.

En 1848, il fut nommé Commissaire de la République dans le Morbihan et élu député par ce département à l'Assemblée constituante. En juin, il prit le parti de la répression et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Sous l'Empire, il fonda une banque d'échange et d'escompte suivant les principes proudhoniens, s'y ruina et adhéra à l'Internationale en 1866.

N'ayant pu s'engager en 1870 à cause de son âge (75 ans), il anima le Comité de résistance du VI^e arrondissement qui le délégua auprès du Comité central des 20 arrondissements et le 26 mars 1871, l'envoya siéger au Conseil de la Commune dont il se trouva le doyen. Nommé à la commission des Finances le 29, il fut, à partir du lendemain commissaire-délégué de la Commune auprès de la Banque de France, ce qui évita la nomination d'un gouverneur communal. Trop



Charles Beslay

libéral ou trop bourgeois pour imaginer même qu'il était nécessaire de prendre le contrôle de la Banque, il ne se soucia que d'entretenir des rapports de bonne compagnie avec le sous-gouverneur de Ploëuc, Breton bretonnant comme lui, "lequel le voyait comme un de ces hommes dont l'imagination sans contrepoids se plaît dans l'utopie... qu'il supplia le dimanche 14 mai de conserver son poste de délégué... et fut son auxiliaire pour sauver la Banque et les finances du pays".

Alexandre de Ploëuc

Le marquis Alexandre de Ploëuc était né à Quimper en 1815 "issu des Ploëuc et des Kergolay, deux anciennes familles bretonnes, il avait trouvé dans l'héritage de ses pairs cette noble devise *L'Ame et l'Honneur*. Il n'avait qu'un modeste patrimoine, mais un beau nom sans tache, une généreuse ardeur au travail ser-



Marquis de Ploëuc

vie par une intelligence d'élite". Entré dans l'administration des Finances, et devenu Inspecteur général, il fut chargé en 1857 de régler la dette de la Grèce à l'égard des Trois puissances protectrices. Le succès de cette mission le fit appeler en 1859 au Grand Conseil du Trésor Ottoman dont il réorganisa les finances. Cette mission terminée, il resta à Constantinople en 1863 et fonda la Banque Ottomane qu'il administra jusqu'en 1868.

Rentré en France à cette époque, il fut nommé sous-gouverneur de la Banque. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, le gouverneur Rouland suivit le ministère à Versailles et de Ploëuc, resté à Paris, remplit les fonctions de gouverneur intérimaire.

Francis Jourde

Francis Jourde, né en 1843 à Chassagne, mort à Nice en 1893 (publiciste domicilié à Paris), ne semble pas s'être occupé de politique sous l'Empire, gagnant sa vie tour à tour comme clerc de notaire, comptable de banque et employé des Ponts et Chaussées de la Ville de Paris (Dans sa plaidoirie, lors de son procès, son défenseur le dit employé de commerce, honoré de son patron jusqu'au 18 mars). Durant le siège, le 160^e Bataillon de la garde nationale où il servait le délégua, le 19 mars, au Comité central. Elu du Ve arrondissement au Conseil de la Commune, il était nommé le 29 mars à la Commission des Finances dont il devint le personnage principal.

Sa gestion fut admirable d'honnêteté scrupuleuse, mais elle manqua d'imagination. Tenant ses caisses au centime près, il agit en bon comptable et bon caissier, veillant à la rentrée des fonds et évitant le gaspillage. Il voulait inspirer confiance et faire des économies... il avait pour premier souci de subvenir chaque jour aux besoins de la garde nationale dont la maigre solde représentait la seule ressource, non

seulement pour les gardes, mais pour leurs familles, soit un demi-million de Parisiens. Bien que son administration n'ait pas été révolutionnaire, il est à l'origine du décret accordant une pension aux femmes des gardes nationaux tués au combat, mariées ou non et à leurs enfants, légitimes ou naturels.

La Banque de France versa au Comité central la somme de 20.240.000 francs, dont 9.400.000, près de la moitié, appartenaient à la Ville de Paris, fruits de contributions et taxes diverses, en particulier de l'octroi. Pendant ce temps, elle tenait en réserve, dans ses caves et ses coffres, pour trois milliards de numéraire, de billets, de valeurs, de bijoux et de lingots, et elle acceptait de Versailles, par l'intermédiaire de ses succursales de province, 257.637.000 francs de traites destinées uniquement à payer la lutte contre la Commune.

A partir du 9 mai, dans l'Hôtel de la Monnaie déserté en partie par son personnel attaché au gouvernement versaillais, dont les vides furent comblés par Camelinat, Jourde attribua 1.100.000 francs de lingots de la banque et d'argenterie de différentes administrations de la Légion d'Honneur pour frapper des pièces de 5 francs à l'effigie de la République de 1848 (voir Gavroche N°36). Fauté de temps, le citoyen Murat, directeur ne put frapper le coin de la monnaie communarde.

La Banque est protégée

La Banque avait été fortifiée (créneaux, barricades, sacs de terre), mais elle ne disposait guère pour sa défense que des 521 gardes nationaux recrutés parmi le personnel, mal armés et pourvus de peu de munitions, environ 25 cartouches chacun. Toutefois, malgré les menaces, elle ne connut pas vraiment de risques d'assaut. "Le drapeau tricolore n'a cessé de flotter sur sa porte, il ne fut amené qu'à l'arrivée des Ver-



Jourde

saillais pour éviter toute équivoque".

Incident le 12 mai : alerté par une dénonciation de détention frauduleuse d'armes, le Comité central fit cerner le bâtiment par plusieurs bataillons de gardes nationales, et le commissaire de police Lemoussu se présenta, muni d'un mandat de perquisition. Monsieur de Ploec lui demanda un sursis, le temps d'aller chercher Beslay indisposé. Le commissaire, bon enfant se retira, annonçant son retour dans une heure.

Dès son arrivée, Beslay, poitrine barrée de l'écharpe rouge frangée d'or, joua le grand jeu, mettant en balance sa démission de membre de la Commune et de délégué à la Banque contre le départ des troupes. Le commissaire revenu peu après "... a répondu que pendant l'heure qui venait de s'écouler, il avait reçu de nouvelles instructions du Comité de Salut public et qu'il allait faire cesser tout déploiement de forces. Le secrétaire général Marsaud, dans le but de ne laisser dans l'esprit du commissaire de police aucun doute sur la fausseté de la dénonciation qui signalait des dépôts d'armes à la Banque, a insisté auprès de lui pour qu'il donnât suite à la perquisition. Le commissaire de police s'y est refusé. Monsieur

Charles Beslay est alors allé, avec lui, donner l'ordre aux bataillons de s'éloigner, ce qui a été fait aussitôt" (Procès-verbal du 15/05/1871, Archives de la Banque de France).

Jourde vint alors exprimer à Mr de Ploec ses regrets pour les violences du matin. Celui-ci

Affiche de la Commune

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 62 LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ N° 62

COMMUNE DE PARIS

DÉLÉGATION DES FINANCES

Ordre est donné, à tous les inspecteurs et vérificateurs des halles et marchés de Paris, de délivrer les bordereaux aux caissiers-facteurs pour qu'ils puissent opérer leurs versements à la délégation des finances (ministère des finances).

Tout fonctionnaire qui, dans les quarante-huit heures, ne se conformera pas au présent arrêté, sera révoqué.

Seront poursuivis comme concussionnaires ceux qui auraient détourné une partie quelconque des ressources de la Commune.

Paris, le 4 avril 1871.

Les Membres de la Commune
délégués aux Finances,
FR. JOURDE E. VARLIN.

IMPRIMERIE NATIONALE. — Avril 1871

reconnut les faits à la séance du Conseil de guerre du 12 août 1871.

La semaine sanglante

Le dimanche 21 mai, le 37° de ligne pénétrait vers 15 heures dans Paris par la porte de Saint-Cloud. Ce fut le début de la Semaine Sanglante. Le lendemain, les Versaillais tenaient les portes d'Auteuil, de Passy, de Sèvres et de Versailles; ils installaient leurs canons sur la colline de Chaillot et au rond-point de l'Etoile, ils étaient pratiquement maîtres du XVe et du XVIe. Le mardi 23, ils investissaient la Banque de France où, depuis le 12, Beslay était l'hôte de son compatriote de Ploec qui assurait sa sauvegarde. Dès qu'il obtint de Versailles un laisser-passer, il l'accompagna en Suisse...

La répression terminée, il manquait 100 000 ouvriers à Paris. Aux 38 500 prisonniers et milliers de fugitifs, il faut ajouter les 20 à 35 000 fusillés. "Le sol est jonché de leurs cadavres, ce spectacle affreux

servira de leçon" (Thiers). Le général Appert, responsable de la justice militaire n'en reconut que 17 000, les sépultures payées par la ville. Des milliers de morts furent incinérés, enterrés dans les tranchées du siège, les carrières, les puits...

Le procès de Jourde

Jourde fut arrêté le 30 mai dans le Ve arrondissement où il avait fréquenté dix ans l'institution de Mr Arthus. Sa fausse identité ne résista pas à la vérification "au moment où il faisait connaître son projet de départ pour l'Amérique", avec sur lui une dizaine de mille francs, dont une partie cousue dans la doublure de son gilet, reliquat des 500 000 francs prélevés pour régler la solde des gardes nationaux et les viatiques de 1000 à 2000 francs remis à ses collègues pour assurer leur fuite et assister leurs familles, déclarant que 120 francs seulement étaient sa propriété personnelle. Il eût la chance d'être interrogé par le capitaine d'état-major Moussu qui l'autorisa civilement à fumer et trouva "qu'il montrait une énergie et une tranquillité rare".

Défendu par Me Garaby, son procès s'ouvrit devant le Conseil de guerre de Versailles présidé par le colonel de Génie Merlin, le 7 août 1871. Le compte rendu des 10 séances, publié par le journal *Le Pays*, est conservé à la bibliothèque de la Banque de France.

L'accusé Jourde a 28 ans, la taille élancée, les traits émaciés et le teint pâle. Il s'exprime avec beaucoup de facilité et d'une voix bien timbrée. Son propriétaire, Mr Bouiller, déposa en sa faveur :

"Sous le siège, Jourde s'était acquis l'estime de beaucoup de soldats dans la garde nationale et s'était fait beaucoup d'amis. Je le croyais marié. Il ne l'était pas, sa compagne lavait le linge du ménage. Sous le siège, elle vivait des 30 sous donnés aux gardes nationaux, et sous

la Commune, les rations qu'elle reçut ne furent pas augmentées. Rien ne fut changé dans sa situation. C'étaient d'excellents voisins et locataires, particulièrement tranquilles qui continuèrent, pendant la Commune, à envoyer leur petite fille à l'asile des pauvres."

Rey, restaurateur rue du Luxembourg témoigne à son tour :

"- C'est chez vous que Jourde prenait ses repas ?

- Oui Mr le Président, ainsi que ces messieurs de la délégation.

- Faisait-il beaucoup de dépenses ?

- J'ai ma petite note, la somme est de 224 francs pour deux mois environ."

A la séance du 11 août, l'accusé prétendit n'avoir pris le ministère des Finances que pour l'ordre, pour sauver Paris de la ruine. Il a réorganisé les services et fait tous ses efforts pour obtenir des recettes normales dans la situation où il se trouvait. Il a évité de toucher aux intérêts des particuliers. Il est sorti de sa gestion plus pauvre qu'il n'y était rentré. Mr de Ploëuc le critiqua fermement sur le fond, mais pour la forme, resta dans une neutralité bienveillante. Le 2 septembre 1871, le Conseil de guerre le condamna à la déportation simple.

A Nouméa, il organisa une société d'aide mutuelle aux déportés, et le 21 mars 1874, en compagnie de Grousset, participa à la sensationnelle évasion montée par Rochefort, célèbre et riche, qui offrit une petite fortune à un capitaine de navire australien pour acheter sa complicité. Avec Rochefort, il publia en 1867 à Genève *Condamnés politiques en Nouvelle Calédonie. Récit de deux évadés* qui permit de faire connaître au monde la condition des déportés et renforça la campagne pour l'amnistie. A part sa collaboration à la *Révolution Française* et son adhésion à l'*Alliance socialiste et républicaine*, son activité politique réduite cessa complètement après 1881. Il mourut à Nice en 1893 à 50 ans à la suite d'une longue maladie.

Le destin de Beslay...

En Suisse, Beslay vint en aide aux exilés nécessiteux, mais voulut lamentablement se justifier devant la droite. *Le Figaro*, qui publiait le 1er juin 1871: "Chacun de nous doit faire la police de son quartier et signaler d'une manière implacable tout individu ayant pris une part active à cette déshonorante insurrection. C'est un devoir civique...", l'accueillit dans ses colonnes: "Je suis allé à la Banque avec l'intention de la mettre à l'abri de toute violence du parti exagéré de la Commune et j'ai la conviction d'avoir conservé à mon pays l'établissement qui constituait notre dernière ressource financière".

N'accablons pas le vieillard utopique, il a laissé dans ses mémoires une profession de foi qui montre les limites de sa compromission et de son engagement politique:

"Je proposais la paix, et vous avez voulu la guerre. Je voulais arrêter l'effusion de sang, et vous avez voulu, au contraire, le faire couler à flots. A votre oeuvre, j'ai la fierté de préférer la mienne. Etes-vous donc si satisfaits d'avoir provoqué cette épouvantable semaine qui a menacé d'engloutir Paris ? Etes-vous heureux d'avoir entendu ces fusillades, qui ont fait tomber tant de victimes que le gouvernement n'en a jamais voulu publier le nombre ? Etes-vous donc si glorieux de cette bataille de huit jours, qui a divisé plus que jamais la bourgeoisie et le peuple ? Si la victoire que vous avez poursuivie à outrance était un triomphe si désirable, d'où vient donc que la sécurité que vous avez voulu créer est moins grande que jamais ? D'où vient ce trouble universel, qui empêche deux conservateurs de causer de leurs affaires sans qu'on entende pousser cette exclamation lugubre : Qui peut savoir ce que l'avenir réserve ? A une victoire comme celle-là, qui laisse tout le monde sur le qui-

vive, je préfère la transaction qui voulait rapprocher Paris de Versailles et réconcilier le peuple avec la bourgeoisie. Le sang n'eût pas coulé, Paris fut resté debout, et nous ne serions pas à interroger anxieusement l'avenir".

Le patriarche s'éteignit à Neuchâtel en Suisse à 83 ans, en 1878, sans avoir revu sa Bretagne natale. Son modeste compatriote, communal et confrère de l'Internationale, le Brestois Pindy, compagnon menuisier cher à son cœur qui le consola souvent de l'exil suivait son cortège : sortons-le de l'oubli, il le mérite. Lucien Descaves disait de lui :

"Coeur dévoué, bras ferme, aimable tournure et belle humeur, il avait tout pour faire aimer la cause qu'il servait. On était sûr de le trouver sur la brèche pour agir, sur la branche pour chanter. Il nasillait même un peu en chantant, comme un Breton qui aurait avalé son biniou".

..et celui de Ploëuc

Mr de Ploëuc ne hurla pas avec les loups (400 000 dénonciations dont 380 000 anonymes). Il reçut la croix de Commandeur de la Légion d'Honneur, mais en 1878, à 63 ans, il était nommé sous-gouverneur honoraire et mis à la retraite. Il se consacra aux "bonnes oeuvres", hospitalité de nuit à Paris, soeurs infirmières et enseignantes à Landrevarzec. Il y fut enterré le 28 août 1886, entouré de toute la noblesse locale et légitimiste, et porté en terre par ses paysans, quatre frères des Ecoles Chrétiennes tenaient les cordons du poêle.

Maurice PERRAIS

Sources

Beslay, *Mémoires*.

Noël B., *Dictionnaire de la Commune*, Flammarion, 1978.

Trévidy J., "Eloge funèbre" de Mr de Ploëuc, *Revue de Bretagne et Vendée*, 1887.

Archives de la Banque de France
Etat civil des communes concernées